

Compte-rendu de la 6^{ème} Réunion Annuelle d'Information du PCN français

Bercy, le 9 avril 2019

Le 9 avril 2019 s'est tenue, au Ministère de l'Economie et des Finances, la 6^{ème} Réunion Annuelle d'Information du PCN français, réunissant une centaine de ses parties prenantes de tous horizons (secteur privé, syndicats, secteur public, société civile, organisations internationales, milieu académique).

Cette sixième édition était marquée, comme l'a indiqué en ouverture Eric David, Président du PCN, par l'atteinte de « l'âge de la majorité » du Point de contact national français de l'OCDE, dont la création résulte de la révision des Principes directeurs de l'OCDE en 2000.

Poursuivant l'ouverture « à deux voix » de cette demi-journée, Sophie Schiller, Professeur à l'Université Paris-Dauphine et Co-Directrice du Centre de Recherche Droit Dauphine, a justement souhaité mettre en perspective ce dix-huitième anniversaire avec celui des deux ans de la loi sur le devoir de vigilance du 27 mars 2017. Comme une mise en abîme de la distinction traditionnelle entre « droit mou » et « droit dur », Sophie Schiller a moins relevé leur opposition que leur nécessaire complémentarité. Cette complémentarité découle de deux constats successifs. Premièrement, la mise en œuvre effective de la loi sur le devoir de vigilance a besoin de l'expertise du PCN pour comprendre la démarche de vigilance et de prévention des risques qui doit être entreprise par les entreprises concernées. Deuxièmement, la loi sur le devoir de vigilance loin de porter atteinte au PCN, en accroît sa visibilité. Le champ d'application du devoir de vigilance, tel que défini par la loi du 27 mars 2017 permet une cohabitation harmonieuse entre les deux mécanismes en particulier au titre des voies de recours.

La 6^{ème} Réunion du PCN français s'est ensuite articulée autour de trois panels reprenant les temps forts de l'activité du PCN en 2018 et au cours des douze derniers mois.

Le premier panel de l'après-midi, qui réunissait le Président du PCN, Eric David, et la Secrétaire générale du PCN, Maylis Souque, abordait la finalisation du suivi de la revue par les pairs du PCN français. La revue menée en 2017 a donné lieu à la publication d'un rapport de revue par l'OCDE en juin 2018, auquel le PCN a rendu compte de sa mise en œuvre en décembre 2018. La révision de son règlement intérieur le 5 février 2019 a permis au PCN de clore le suivi de sa revue par les pairs.

Pour plus de renseignements sur la revue par les pairs du PCN français :

- Communiqué du PCN du 26 mars 2019 « Le PCN termine le suivi de la revue par les pairs et révisé son règlement intérieur », disponible [ici](#).
- Rapport de la revue par les pairs du PCN français (version française), disponible [ici](#).
- Règlement intérieur du PCN français du 5 février 2019, disponible [ici](#).

Les deux tables rondes suivantes avaient quant à elles pour vocation d'inscrire l'action du PCN en matière de conduite responsable des entreprises dans un cadre plus général. Elles réunissaient, outre des membres du PCN, des intervenants extérieurs, parties prenantes du PCN français. Deux perspectives étaient abordées : les cas d'espèce qui peuvent être soulevés en ce qui concerne la conduite responsable des entreprises et la promotion de cette dernière.

L'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris, représentée par Marilou Grange, chargée de recherche spécialisée de Vigeo Eiris, était invitée à présenter la synthèse de l'étude réalisée par

l'agence sur la cartographie des controverses de responsabilité sociale. L'étude menée du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 a passé sous revue 7350 entreprises de différentes régions du monde et a notamment mis en évidence un risque élevé de controverses de RSE. 1759 entreprises étaient impliquées dans les controverses enregistrées pendant le temps de l'étude mais seulement une minorité ont adopté une attitude proactive face à ces controverses.

Le Président du PCN, Eric David, a ensuite présenté les données statistiques des saisines du PCN français et de ses pairs. Aspect particulièrement notable : l'acceptation des saisines par le PCN français est d'environ 75%. Un tel taux, salué par le Secrétariat de l'OCDE à l'occasion de cette 6^{ème} réunion annuelle, confirme la grande accessibilité pour les plaignants du PCN français. Cette accessibilité s'illustre également par l'accroissement net du nombre de saisines et du nombre d'ONG qui font appel au PCN français, dont l'activité atteint depuis mi-2017 un niveau inégalé depuis sa création. Les différents cas d'espèce traités au cours des 12 derniers mois ont été successivement présentés par Stéphanie Tison représentant le MEDEF, membre du collège patronal du PCN, Anne-Catherine Cudennec, représentante de la CFE-CGC, membre du collège syndical du PCN, Geneviève Jean van Rossum, Représentante spéciale chargée de la bioéthique et de la RSE du MEAE, membre du collège étatique du PCN et Maylis Souque, Secrétaire générale du PCN.

Enfin, le dernier panel de la réunion avait pour objectif de mettre en lumière une autre mission que les Principes directeurs de l'OCDE confient aux PCN : soit la promotion des normes internationales de la conduite responsable des entreprises. Si le PCN français fait toujours partie dans ce domaine des PCN les plus actifs, il est de surcroît attaché à la construction de synergies avec ses différentes parties prenantes pour la promotion de la conduite responsable des entreprises. L'invitation de l'association Max Havelaar à cette réunion en est l'une des illustrations. Blaise Desbordes, Directeur général de Max Havelaar, était invité à présenter les activités menées par l'association et plus largement par l'ONG mondiale Fairtrade afin de rendre la mondialisation plus équitable. Cette ONG, dont l'action est relayée par les 30 associations nationales de promotion qu'elle regroupe, participe de la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et en particulier économiques en proposant une labellisation des produits Fairtrade. Dans la même optique, le Président du PCN, Eric David, puis la Secrétaire générale du PCN, Maylis Souque ont montré combien le PCN était investi en matière d'actions promotionnelles. Les 85 actions de communication menées en 2018 ont visé un public nombreux et varié, et ont eu lieu en France ainsi qu'au sein d'organisations internationales. Le secrétariat du PCN a également activement contribué à l'approfondissement des travaux de l'OCDE en la matière qui ont culminé en 2018 avec l'adoption du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence ([ici](#)) et la publication de rapports sur l'alignement d'initiatives sectorielles privées avec les normes de l'OCDE pour le textile-habillement ([ici](#)), les minerais ([ici](#)) et l'agriculture ([ici](#))

En clôture de la sixième réunion annuelle d'information du PCN français, la Directrice générale du Trésor, Odile Renaud-Basso, a rappelé l'importance accrue que revêt dorénavant le sujet de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. En effet, si la RSE est au cœur des politiques économiques et activement promue par les instances internationales, elle fait en outre partie aujourd'hui des conditions de la performance d'une entreprise. L'action du PCN s'inscrit donc dans une dynamique globale. A cet égard, la Directrice générale du Trésor a souligné le caractère à la fois novateur et indispensable du PCN dans la poursuite d'une mondialisation équilibrée.